



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2017 – 09

Mercredi 02 aout 2017

<http://www.mesnil-saint-loup.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Lundi et mercredi : 17h30 à 19h00 - Jeudi : 15h30 à 17h00
Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Fermeture du secrétariat de mairie

**Le secrétariat de la mairie sera fermé
du 4 au 27 Août 2017**

Réouverture au public le lundi 28 aout 2017

Bonnes vacances à toutes et à tous



Nouveaux horaires du secrétariat de la mairie pour la rentrée 2017

A compter du lundi 4 septembre 2017, la secrétaire de mairie vous accueillera les jours suivants :

- **Lundi de 17h00 à 19h00**
- **Mardi de 15h00 à 17h00**
- **Jeudi de 17h00 à 19h00**



Une permanence téléphonique est assurée les lundis et jeudi de 9h00 à 19h00, le mardi de 9h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 11h30.

M. le Maire sera présent aux permanences le lundi et jeudi à partir de 17h30.

Merci d'en prendre bonne note et de respecter ces nouveaux horaires de permanence.

Le maire, Michaël SIMON



Interruption de la circulation et stationnement interdit Rue de la Goguette

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°2017-17 - Lieu : Rue de la Goguette
Nature : Travaux de voirie sur les accotements et la chaussée

Considérant que les travaux de rénovation de la couche de roulement de la voie communale dite « Rue de la Goguette » à Mesnil-Saint-Loup, ainsi que la mise en conformité PMR des trottoirs de la même voie et l'aménagement d'une zone 30 aux abords de l'école et du collège, vont entraîner le terrassement et l'occupation de la chaussée avec la présence d'engins de chantier ;

Considérant que la réalisation des travaux est prévue sur une période comprise entre le lundi 21 août 2017 et le vendredi 01 septembre 2017 ;

Considérant que le maintien de la circulation routière et du stationnement est rendu, impraticable en raison du terrassement, du décaissement de la chaussée, des trottoirs et de la présence d'engins de chantier sur toute la largeur de chaussée ;

Considérant que cette gêne temporaire est acceptable pour les usagers aux regards des possibilités de déviation ;

ARRETÉ :

Article 1er : Du lundi 21 août 2017 au vendredi 01 septembre 2017, à l'avancement des travaux, rue de la Goguette, la circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules, sauf riverains dans la section comprise entre la D95 dénommée « Grande Rue », et le n°14 de la Rue de la Goguette.

Pendant la période d'interdiction, la circulation générale pourra s'effectuer dans les rues adjacentes à cette voie.

Le maire, Michaël SIMON

Restrictions d'eau

ARRÊTÉ N° DDT-SEB/BPEMA-2017 197-0002

Portant limitation ou suspension provisoire de certains usages de l'eau dans le département de l'Aube

Compte tenu du déficit pluviométrique cumulé de ces derniers mois et de la faible recharge hivernale des nappes, la nappe souterraine de la « Craie de Champagne Sud et Centre » est en état d'alerte.

Mme la Préfète de l'Aube impose la règle suivante :

Interdiction de 11h00 à 18h00 pour :

- le lavage des voies et trottoirs
- le nettoyage des terrasses et façades
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts privés ou publics et des terrains de sport
- l'arrosage des jardins potagers

Interdiction à toute heure pour :

- le remplissage des piscines (sauf si chantier en cours et hors piscines publiques, piscines d'établissements recevant du public, piscines d'hôtel et piscines dont le fonctionnement du dispositif de sécurité est lié au niveau d'eau)
- le lavage des véhicules hors des stations professionnelles (*sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique, et pour les organismes liés à la sécurité*)
- le remplissage des plans d'eau.

Période d'application des mesures :

Le présent arrêté est applicable dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube jusqu'au 31/10/2017. Les dispositions du présent arrêté pourront être modifiées ou levées de façon anticipée au moyen d'un arrêté spécifique.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Tri sélectif – Résultats mitigés

Chiffres-clés 2015 pour l'Aube

16 525 tonnes d'emballages ménagers et papiers ont été collectés puis recyclés **dans l'Aube**, résultats supérieurs à la moyenne nationale (à type d'habitat équivalent).

Sur ces 16 525 tonnes recyclées...

11 211 tonnes de verre / 3 190 tonnes de carton / 1 349 tonnes de plastique / 775 tonnes de métaux.

Soit l'équivalent de...

- 9 847 tonnes de CO2 économisés, correspondant aux rejets de 5 517 voitures circulant pendant une année ou 872 600 litres de pétrole équivalant à 7 586 pleins d'essence

- 23 966 990 bouteilles de verre fabriquées

- 191 emplois en collecte sélective créés.

9 044 tonnes de déchets verts ont également été collectés en porte à porte, soit 2 250 tonnes de compost réalisés.

Les erreurs de tri sont inférieures à la moyenne nationale : 4,5 kg par habitant et par an, contre 8,3 kg en moyenne, tous mode de collecte confondus.

Bravo à tous les Auboisiens pour ces résultats !

Cependant, les résultats sont plus mitigés dans notre secteur de ramassage.

L'analyse de l'échantillon de déchets recyclables, prélevé sur le territoire communautaire, qui a eu lieu le mercredi 12 juillet 2017 donne un résultat de 9,43 % de non-conformité.

Cela est beaucoup et en tout cas de trop : sachez par exemple que nous retrouvons un certain nombre de sacs plastiques pleins et fermés dans le bac jaune. Or, même si le sac est rempli de papier pourtant destiné au bac jaune, le sac plastique et le papier ne doivent pas être mis l'un dans l'autre. Si un sac est trouvé fermé alors c'est tout son contenu qui est non conforme, car les personnes qui trient ne sont pas censées ouvrir les sacs puisque les choses trouvées à l'intérieur des sacs sont souvent impropres (couches sales...)

Bien trier chez soi

Pourquoi trier ?

Pour préserver les ressources naturelles : 1 tonne de bouteilles plastiques recyclées équivalent à 800 kilos de pétrole brut.

Pour économiser l'énergie : 95% d'énergie dépensée en moins pour le recyclage du métal !

Pour maîtriser les coûts : le tri revient moins cher que le stockage des déchets.

Pour créer de l'activité : 100 000 habitants trieurs = 30 emplois.

Les règles du tri :

En cas de doute, je jette avec les ordures ménagères.

La collecte sélective ne concerne que les papiers et les emballages, pas les objets.

J'écrase mes emballages pour gagner de la place **mais ne les imbrique pas les uns dans les autres.**

Je ne lave pas les emballages mais veille à bien les vider.

Je laisse les bouchons des emballages lorsque les deux sont fabriqués avec le même matériau. Je retire les bouchons des emballages lorsque les deux sont fabriqués avec des matériaux différents.

Je dépose à la déchèterie les emballages ayant contenu des produits dangereux et les encombrants.

Les consignes de tri :

Elles diffèrent en fonction des communes. Il existe sur le département trois façons de trier :

Un doute, une question ? **Vous pouvez nous contacter via le formulaire ci-dessous ou au N° vert réservé aux Auboisiens : Infos Tri 0 800 100 889**

Plus d'informations : <http://www.sdeda.fr/> (SDEDA : Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube)

<http://www.ecoemballages.fr/grand-public/trier-cest-facile/le-guide-du-tri>

Le maire, Michaël SIMON

Délégué intercommunal de la commission environnement déchets



GUIDE PRATIQUE DU TRI

Les couleurs vous indiquent dans quel conteneur jeter vos déchets.

DECHETS RECYCLABLES

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES METALLIQUES



BRIQUES



CARTONS (NON MOUILLES)



PAPIERS (NON SOUILLES ET NON MOUILLES)



Journaux, publicités, magazines, catalogues, papiers de bureau, enveloppes, livres

EMBALLAGES EN VERRE



Ces emballages doivent être jetés sans
- bouchons
- capsules
- couvercles.

NON RECYCLABLES



Crédits photos : SDEDA - P. Desgrieux / Photothèque Eco-Emballages - Ecofolio - Vatorplast
Impression La Renaissance sur papier - Merci de ne pas jeter sur la voie publique

5 REGLES POUR BIEN TRIER !

- 1** Quand c'est possible, j'écrase mes emballages pour gagner de la place. Attention à écraser les bouteilles d'eau dans le bon sens.



- 2** Je n'imbrique pas les emballages les uns dans les autres.



- 3** Inutile de laver les emballages ! En revanche, il faut bien les vider !
Le recyclage est un geste pour préserver l'environnement : n'utilisons pas inutilement de l'eau pour laver des emballages.
De nombreux emballages arrivent au centre de tri entièrement ou partiellement remplis. Dans ce cas, ils sont considérés comme erreurs de tri et ne seront pas recyclés.



- 4** Les bouchons doivent être retirés s'ils ne sont pas fabriqués dans la même matière que le restant de l'emballage.



→ Je **laisse** le bouchon.
(bouchon en **plastique**
sur une bouteille en **plastique**)



→ Je **retire** le bouchon.
(bouchon en **plastique**
sur un aérosol en **métal**)

- 5** Si je ne sais pas ou si j'ai un doute, je jette avec les ordures ménagères !



Infos Tri

▶ N° Vert 0 800 100 889

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.sdeda.fr



Déchets et bouteilles de verre abandonnées et jetées dans les champs

De plus en plus de bouteilles vides et des bris de verre sont retrouvés autour du village (*principalement en sortie du village route d'Estissac*).

Des pistes aboutissent et si ces incivilités ne cessent pas dès maintenant les personnes concernées seront verbalisées par la gendarmerie (450€ d'amende).

2 nouveaux containers à verre ont été mis en place la semaine dernière à la zone artisanale du pré-haut. Faites-en bon usage.

Le maire, Michaël SIMON

Cadre de vie – Label Villages Fleuris et effort collectif

Le jury régional Villes et villages fleuris a rencontré un groupe composé d'élues, de bénévoles du fleurissement et d'employés communaux. Après avoir circulé dans le village, le jury a longuement discuté avec nous de toutes les actions menées pour que notre village reste toujours plus accueillant et plaisant à regarder et à vivre.

Le nombre important de bénévoles qui œuvre au fleurissement et à tous les espaces verts est un point fort. L'implication des habitants dans l'entretien du village en est un aussi, c'est pourquoi nous renouvelons l'appel à tous ceux qui le peuvent, pour entretenir le long de leur propriété (tonte, taille des haies et diverses pousses, balayage et pour l'hiver, déneigement). **Chaque propriétaire doit entretenir le trottoir longeant sa propriété ainsi que le caniveau.** Le conseil municipal ne veut en aucun cas prendre un arrêté municipal contraignant (comme cela se pratique de plus en plus) et souhaite privilégier le volontariat

Le désherbage participatif, c'est un acte civique

Rappel : Tonte et autres travaux sonores.

Les horaires autorisés sont les suivants :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 19h30

Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00

Le maire, Michaël SIMON

Valérie GATOULLAT-VELUT, adjointe responsable espaces verts/fleurissement

Cadre de vie – Loi zéro phytosanitaire

Les employés communaux appliquent strictement la loi en n'utilisant plus le glyphosate (Roundup) sauf au cimetière et au stade, seuls endroits encore autorisés. Ce produit sera interdit à la vente en 2019.

Pour pallier, les moyens utilisés sont le brûlage, un produit biocontrôle à base d'acide pélargonique, l'arrachage manuel et la pioche, techniques qui demandent du temps.

Globalement le village reste entretenu, avec certes des variantes par rapport aux années précédentes. Des herbes reviennent là où il n'y en avait plus, certains endroits ont été moins tondu.

Ces nouvelles pratiques ont pour but de réduire la pollution des sols et de l'air au bénéfice de notre santé et de celles des générations futures.

Valérie GATOULLAT-VELUT, adjointe responsable espaces verts/fleurissement

Déchets verts

Permanence : tous les lundis de 18h00 à 19h00, à la zone artisanale du Pré-haut.

Rappels : type de végétaux acceptés : uniquement les branchages (branches d'arbres et tailles de thuyas...)

Diamètre maximum des branches (5 à 7 centimètres).

En raison des réglementations, nous ne pouvons accepter les herbes, gazons et feuilles. Si vous venez avec une petite remorque contenant des branches et de l'herbe de tonte, nous serons contraints de refuser le tout. L'utilisation de ce dépôt n'est proposée qu'aux particuliers et non aux professionnels.

Ce service, qui satisfait déjà un bon nombre d'habitant se poursuivra toute l'année.

Michaël SIMON, maire

Valérie GATOULLAT-VELUT, adjointe responsable espaces verts/fleurissement



Fête Patronale de la Saint-Loup

Dimanche 3 Septembre 2017

A l'occasion de la fête patronale de notre village, reprenez votre dimanche 3 Septembre 2017. Le Comité des Fêtes de Mesnil-Saint-Loup est heureux de vous proposer une journée sous le signe de la convivialité et du partage.



Un apéritif sera servi sur le parvis de l'église à 11h30.

Afin de continuer cette journée ensemble, nous vous proposons d'apporter votre pique-nique et vos jeux pour petits et grands afin de partager ensemble de bons moments sur l'espace vert derrière la bibliothèque et le four à pain, (en fonction de la météo, nous pourrions nous replier à la salle polyvalente).



vos papilles.

A 17h00, nous serons heureux de vous offrir un goûter qui ravira



Le Comité des Fêtes et l'ensemble des membres du conseil municipal espèrent vous retrouver nombreux.

Service de garde

- **Médecin : 15** (pour le nom du médecin de garde) - **Pharmacie : 15** (pour obtenir la pharmacie de garde)
- **Gendarmerie : 17** (ou Estissac 03.25.40.40.11) - **Pompiers : 18 ou 112**

Vides-greniers

Dimanche 6 août 2017 :

Barséquanais : Gyé-sur-Seine (45 exposants)
Barsuraubois : Dienville et Lesmont
Pays d'Armance : Metz-Robert (20 exposants)
Troyes et agglomération : Torvilliers (200 exposants)

Dimanche 13 août 2017 :

Nogentais : Avon-la-Pèze
Pays d'Armance : Coursan-en-Othe (350 exposants) et Pargues (40 exposants)
Départements limitrophes : Brion-sur-Ource (Côte d'Or)

Mardi 15 août 2017 :

Barséquanais : Les Riceys (60 exposants)
Pays d'Armance : Ervy-le-Châtel
Plaine d'Arcis : Torcy-le-Grand (150 exposants)

Dimanche 20 août 2017 :

Autour de Troyes : Payns
Barséquanais : Landreville (80 exposants) et Vitry-le-Croisé
Pays d'Armance : Les Croûtes (130 exposants)
Pays d'Othe : Nogent-en-Othe et Rigny-le-Ferron

Samedi 26 août 2017 :

Pays d'Othe : Estissac (100 exposants)

Dimanche 27 août 2017 :

Autour de Troyes : Sainte-Maure (200 exposants)
Barséquanais : Essoyes (120 exposants)
Barsuraubois : Magny-Fouchard et Unienville
Nogentais : Montpothier (100 exposants)
Plaine d'Arcis : Montsuzain et Pougy
Troyes et agglomération : Bréviandes, Saint-Germain (300 exposants) et Troyes au Stade Gaston-Arbouin

Samedi 2 et Dimanche 3 septembre 2017 :

Barsuraubois : Bar-sur-Aube – Foire aux bulles (100 exposants)

Dimanche 3 septembre 2017 :

Autour de Troyes : Crésantignes et Javernant (30 exposants)
Barséquanais : Thieffrain (50 exposants)
Barsuraubois : Amance (50 exposants) et Bar-sur-Aube
Nogentais : Saint-Lupien
Plaine d'Arcis : Coclois et Plancy-l'Abbaye (60 exposants)
Romilly et environs : Pars-les-Romilly

Participation citoyenne, « devenir acteur de sa sécurité » UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Une réunion d'information vous sera proposée d'ici la fin de l'année...



Le maire Michaël SIMON - Correspondant défense



L'Entente Sportive Mesniloise

Organise un après-midi

Pétanque en doublette

le 27 août 2017 à 14 h



au terrain de boules du stade de Mesnil-St-Loup

A partir de 13 h 30, inscriptions gratuites sur place, pas de dotation

(à vous de constituer vos doublettes)

Pâtisseries et Buvette sur place

Pour clôturer cet après-midi,

l'ESM vous offrira l'apéritif.

VENEZ NOMBREUX !



Paroisse

Dimanche 6 août 2017 : Messe à 10h30 à Dierrey-Saint-Pierre : *Fête Patronale St Pierre aux Liens* et à 14h00 à Mesnil-Saint-Loup : *Adoration avec Montmartre suivie de la Prière du soir* à 19h00

Dimanche 13 août 2017 : Messe à 10h30 à Pâlis

Mardi 15 août 2017 : Messe à 10h30 à Mesnil-Saint-Loup : *Assomption de la Ste Vierge* et à 18h30 à Mesnil-Saint-Loup : *Prière Mariale et procession*

Dimanche 20 août 2017 : Messe à 10h30 à Faux-Villecerf

Dimanche 27 août 2017 : Messe à 10h30 à Dierrey-Saint-Julien : *Fête Patronale St Julien de Brioude*

Dimanche 3 septembre 2017 : Messe à Mesnil-Saint-Loup à 10h30 : *Fête Patronale St Loup* et à 19h00 : *Prière*

La paroisse

Petites annonces

Vends 4m² de pavés épaisseur 8 cm. 1€ le pavé.

Charles VELUT Mesnil-Saint-Loup 03.25.40.48.92

Vend bas prix 3 vélos homme, femme et enfant 8-10 ans marron, état neuf, peu roulé

A voir chez **Clément SIMON 2 route de Villemaur 10190 Mesnil-Saint-Loup au 03.25.40.41.36**

**** Prochain infomesnil : mercredi 06 septembre 2017 ****

